



INFOS.....

Troupe du « petit patelin »



Les acteurs

Les techniciens



Avril 2004 n°12

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2003

COMMISSION SCOLAIRE

Bilan rentrée 2003 : 4 classes

| | |
|-----------|-------------------------------------|
| Cycle 3 = | 27 élèves (10 CM2 -3CM1- 14 CE2) |
| Cycle 2 = | 19 élèves (12 CE1 - 7 CP) |
| MS et GS= | 32 élèves (14 MS - 18 GS) |
| Petits = | 24 élèves (16 de 2000 et 8 de 2001) |
| Total | 102 élèves |

Prévision rentrée 2004 : 110 élèves

Code de bonne conduite : Les enfants vont participer à l'élaboration du code de bonne conduite sous la responsabilité des enseignants.

Une réunion sera programmée dans la semaine du 19 au 24 janvier avec les partenaires concernés y compris le conseil d'école.

La commune prendra en charge la rédaction et l'édition du code.

Activités Écoles

- pas de classe de mer
- les activités: spectacles - piscines - concert seront reconduits

Débat national

Quelle école pour demain ! L'école de Louvigné aura à plancher sur le sujet 06. Vingt deux sujets sont proposés.

COMMISSION VOIRIE

Préparation programme voirie 2004

- enduits : - C.R. des Grandes Roches
 - C.R. de la Durie
 - C.R. de la Petite Gaudinière
 - V.C 1 du Prieuré
 - C.R. de la Corbinière si acte notarial signé
- point à temps : - C.R. des Grandes Roches
 - C.R. de la Durie
 - C.R. de la Petite Gaudinière
 - VC 1 du Prieuré
 - VC 102 la Rotruère
 - VC 3 U Lotissement de la Porte
 - Lotissement de l'Angelière
- signalisation horizontale
 - Renouvellement peinture rues du bourg
- ouvrage d'art
 - Columbarium (crédit reporté)

Soit un montant total de travaux estimé à 24 000 € T.T.C

La Commission propose également l'aménagement d'un passage piétonnier permettant la jonction Prieuré - Salle des Loisirs.

Les contrats entretien balayage et élagage seront à réétudier en 2004.

S.I.A.E.P ARGENTRE SUD

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public en ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement collectif pour l'exercice 2002.

Ces rapports demeurent à disposition de chaque administré en mairie.

Convention D.D.E

Le 31 décembre 2003, l'assistance technique apportée aux communes par la D.D.E sera remplacée par l'ATESAT. Pour pouvoir en bénéficier, les collectivités doivent en faire la demande. Une convention et ses annexes fixent les conventions d'intervention de la D.D.E.

Le Conseil Municipal

- demande à bénéficier de l'ATESAT (Assistance technique par l'Etat de Solidarité et d'Aménagement du Territoire

- approuve le projet de convention présenté par la DDE

* mission de base = 157.51 €

* missions complémentaires = 78.17 €

- autorise le Maire à signer la convention

AFFAIRES DIVERSES

Aménagement carrefour RN157/RD131

Monsieur le Maire ayant alerté Monsieur le Directeur de l'équipement sur la nécessité d'une coordination des projets d'infrastructure (tracé LGV - Contournement Sud de LAVAL, aménagement de sécurité du carrefour RN 157/RD 131), celui-ci confirme que les études menées actuellement par le CETE se limitent à un "diagnostic de sécurité" (fonctionnement actuel, trafic, accidentologie...). "Les résultats seront disponibles au 1er trimestre 2004 et serviront de base à la définition d'un nouveau carrefour compatible avec les projets de LGV et de contournement Sud de l'agglomération lavalloise".

P.L.U.

La commission P.L.U. travaille actuellement au zonage du territoire communal, en collaboration avec le Cabinet "Paysages de l'Ouest".

Lotissement communal

Le Conseil, après délibérations, décide de dénommer le futur lotissement communal : "Domaine de l'Étang" et donne un avis favorable à la poursuite des études de composition qui prévoira un accès route de l'étang et un accès route de la Doyère

A.D.M.R

En concertation avec les communes concernées, la commune de LOUVIGNE avait donné son accord de principe pour une participation financière au poste de secrétariat local du service d'aide à domicile.

Le Conseil municipal accepte le montant défini soit 816 € pour l'année 2004.

Recensement complémentaire 2003

L'I.N.S.E.E., suite aux résultats définitifs du recensement complémentaire 2003, fixe la nouvelle population totale de la commune à 805 habitants.

Le Conseil Municipal prend acte de ce résultat.

Budget primitif 2004 : débat d'orientation

La commission finances a examiné les résultats provisoires de l'année 2003.

La marge d'autofinancement reste réduite et donc les futurs projets en investissement ne pourront se faire qu'en ayant recours à l'emprunt.

Le budget de fonctionnement 2004 devra prendre en compte des charges nouvelles en personnel, A.D.M.R. - C.T.L. mais aussi les recettes consécutives à l'augmentation de **population**.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2004

PARTICIPATION POUR VOIES ET RÉSEAUX

L'article L 332-11-1 du code de l'urbanisme prévoit :

“Le Conseil Municipal peut instituer une participation pour voirie et réseaux en vue de financer en tout ou partie la construction des voies nouvelles ou l'aménagement des voies existantes ainsi que l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui leur sont associés, lorsque ces travaux sont réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions”

Vu les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 50 et 51 de la loi d'urbanisme

Le Conseil Municipal décide l'instauration et la mise en oeuvre de la P.V.R. (participation pour voirie et réseaux) sur le territoire communal.

AFFAIRES DIVERSES

A - récupération taxe enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans sa délibération du 8 octobre 2003, une erreur de colonne a été commise, il y a lieu d'annuler cette délibération.

Le conseil municipal décide de recouvrir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des logements propriétés communales, auprès de ses locataires, à savoir :

| | | |
|-------------------------|-------------|---------|
| - 4, Place Saint Martin | Mr. GUEDON | 20.52 € |
| - 29, Grande-Rue | Mr. FORTIN | 57.25 € |
| - 1, rue du Maine | Mme BESCHER | 44.28 € |

B - Devis église : remplacement de l'appareil de tintement : 731.95 €

C - Devis "Panier Gourmand" : remplacement VMC : 356.84 € T.T.C.

D - Vestiaires football

Le plafond des douches est en cours de réfection par l'agent communal. Un devis de remise en état de la VMC est demandé à l'entreprise LEGAY;

E - Commission scolaire

Garderie : des jouets et des fournitures ont été mis à disposition des enfants fréquentant la garderie.

F - Réseau d'assainissement

Les contrôles effectués à la fumée par le cabinet I.R.H. doivent être complétés par un passage caméra sur des secteurs bien localisés afin de déterminer la provenance d'eaux pluviales parasites dans le réseau d'assainissement.

Ces contrôles sont pris en charge par le Syndicat d'Eau.

G - Bâtiments communaux

Un nouvel abri bus a été demandé à LAVAL - AGGLO. Celui-ci remplacerait l'abri bus du centre bourg.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2004

BILAN DES SERVICES

Le bilan des services établi à ce jour présente :

| | |
|---------------------------|---------------|
| - garderie | - 3 971,19 € |
| - cantine | - 12 495,63 € |
| - école | - 42 609,60 € |
| - repas personnes âgées | 37,34 € |
| - Agence postale | - 2 784,61 € |
| - Salle des Loisirs | - 3 614,41 € |
| - Nettoyage des caniveaux | - 1 657,92 € |

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

a) demandes de l'école

La commission propose :

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| - fournitures scolaires | 20 € x 103 élèves | 2 060 € |
| - fournitures scolaires | 6 € x 103 élèves | 618 € |
| - crédit bibliothèque | 3 € x 103 élèves | 309 € |
| - voyage scolaire | 10.50 € x 103 élèves | 1 081.50 € |
| - classe de mer | | 1 375,00 € (acompte) |
| - 21 voyages piscine St Nicolas et Aquabule | | |
| - 3 voyages éventuels journée athlétisme | | |
| - 1 voyage à Bonchamp pour concert éducatif de l'école de musique (27 mars 2004) | | |
| - abonnement B O | | |
| - maintenance du photocopieur | | |
| - achat de 40 livrets et 4 cahiers d'appel | | |
| - A.D.D.M | | 566 € |
| - matériels achat de 10 tapis de gym à 90 € | | 900 € |
| - banc à dossier | | 83.72 € TTC |
| - bac à albums | | 182.63 € TTC |

Pour le photocopieur, celui de la mairie sera transféré à l'école.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité

b) contrat temps libre

Les activités proposées pour les vacances d'avril 2004 présentent un coût pour la commune de LOUVIGNE de 29.06 €.

c) code de bonne conduite

Suite à la réunion du lundi 2 février 2004 avec les enseignants, le Conseil d'école, le personnel communal concerné et la commission, le travail d'étude se poursuit :

Le code de bonne conduite sera proposé à l'essai début juin.

d) salle des loisirs

L'article 1 du règlement est modifié comme suit : " La salle des loisirs de LOUVIGNE est louée dans l'ordre prioritaire suivant :

a) inchangé

b) aux habitants et contribuables de Louvigné qui auront réservé au minimum 15 mois avant la date désirée : **est supprimé**

c) inchangé

BUDGET PRIMITIF 2004 :
VOTE DES SUBVENTIONS

Suite aux propositions de la commission des finances, le conseil municipal vote les subventions 2004 arrête le montant tel que fixé ci-dessous :

| | | |
|-------------------------------------|-----|---------|
| Association de football de LOUVIGNE | | 1 830 € |
| Ass tennis de table | -d- | 185 € |
| Ass VTT | -d- | 152 € |
| Gymnastique volontaire | -d- | 350 € |
| Comité animation Louvigné | -d- | 687 € |
| Ass Parents d'élèves | -d- | 1 375 € |
| Comité de jumelage | -d- | 628 € |
| Ass sportive et culturelle | -d- | 1 700 € |
| ADMR Argentré | | 229 € |
| ADDM Laval | | 566 € |
| UDAF Laval | | 152 € |
| Banque alimentaire Laval | | 106 € |
| SPA Laval | | 30 € |
| FDGP et ADPEA Laval | | 85 € |
| La croix d'or Laval | | 76 € |
| Comice agricole Argentré | | 60 € |
| Lutte contre le cancer | | 38 € |
| Ass paralysés de France | | 15 € |
| Ass amis bibliothèque | | 89 € |
| Ass infirmes moteurs cérébraux | | 18 € |
| La prévention routière | | 15 € |
| Ass des myopathe | | 18 € |
| Ass sclérosés en plaques | | 23 € |
| Téléthon | | 30 € |
| RÉSERVE | | 1 043 € |
| | | <hr/> |
| soit | | 9 500 € |

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que suite à la mise à disposition d'un poste d'agent d'entretien qualifié à temps complet, période scolaire, en classe maternelle, une réorganisation des temps de travail est en cours d'élaboration. D'ores et déjà il faut prévoir une création de poste à temps incomplet (entre 10 et 1 heures /semaine) pour la rentrée scolaire de septembre 2004. La préparation 2004 prendra en compte cette augmentation de charges de personnel.

AFFAIRES DIVERSES

a) Installations classées dossier de Mr et Mme Michel DESNOS "Les Grandes Noës" SOULGE SUR OUETTE

Le conseil municipal n'émet pas d'avis défavorable.

b) Terrain de boules

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal qu'une section "Pétanques loisirs" va être créée à compter du 1er avril 2004, il est souhaitable d'aménager convenablement le terrain situé derrière la salle des loisirs, il est proposé d'acquérir un camion de sable.

Les membres de la section se chargent de l'étaler.

c) Portage de repas aux personnes âgées Hors agglomération

Le conseil municipal décide de ne pas effectuer le portage de repas en dehors de l'agglomération.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2004

REPRISE ANTICIPEE DES RÉSULTATS 2003

Considérant que le compte administratif, non voté par l'assemblée, fait apparaître un excédent global de fonctionnement de : 96 787,29 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- section d'investissement compte 1068 : 74 306,74 €
- section de fonctionnement compte 002 : 22 480,55 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2004

Après délibération, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition 2004 et décide de reconduire les taux 2003, à savoir :

- taxe d'habitation 15.80 %
- taxe foncière bâtie 22.50 %
- taxe foncière non bâtie 37.50 %

BUDGET PRIMITIF 2004 VOTE

Il est voté à l'unanimité des membres présents :

| | | |
|---------------------------|---|-----------|
| section de fonctionnement | | |
| - dépenses recettes | : | 433 580 € |
| section d'investissement | | |
| - dépenses recettes | : | 483 930 € |

Budget annexe Domaine de l'Étang

| | | |
|---------------------------|---|-----------|
| section de fonctionnement | | |
| - dépenses recettes | : | 583 500 € |

AFFAIRES DIVERSES

a) LAVAL-AGGLO : extension des compétences

Monsieur le Maire informe ses collègues que le Conseil Communautaire, le 6 février 2004, s'est prononcé favorablement sur l'extension des compétences communautaires et sur le projet de nouveaux statuts de LAVAL-AGGLOMERATION.

b) LAVAL-AGGLO : adhésion à la convention de groupement - constitution d'une commission d'Appel d'Offres

Au 1er juillet 2004 les collectivités locales et les professionnels tous confondus, pourront acheter leur électricité à n'importe quel fournisseur européen.

Le Conseil Municipal de LOUVIGNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 8 et 22,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de créer un groupement de commande publique comprenant la Communauté d'Agglomération de Laval et l'ensemble des communes membres, en vue de la passation d'un marché d'achat d'énergies.

QUE par ailleurs, aux termes des dispositions susvisées, la Commission d'Appel d'offres du groupement est composée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre dudit groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative.

QU'IL doit être procédé selon les mêmes modalités, à l'élection d'un suppléant.

DELIBERE

Article 1 er : La commune de LOUVIGNE adhère à la convention constitutive du groupement. Le Maire est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 2 : Désigne parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin secret :
un membre titulaire : Mr. LE GALLIOT J.B
un membre suppléant : Mr COQUELIN J.CL.
pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

c) Surveillance médicale des agents

Monsieur le Maire explique que la surveillance médicale des agents est obligatoire et incombe à l'employeur comme le précise l'article 417-28 du Code des Communes.

Le centre de gestion de fonction publique territoriale de la Mayenne a passé une convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole et propose à toutes les collectivités qui le souhaiteraient l'accès à ce service de médecine professionnelle.

Le montant de la cotisation 2004 a été fixé à 61,65 € par agent convoqué.

Le champ d'intervention de la M.S.A. et les modalités de mise à jour du fichier des agents de la commune sont précisés dans la convention passée entre la M.S.A. et le C.D.G.

La facture sera établie par les services de la M.S.A. et devra lui être réglée directement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion au service de médecine professionnelle proposé par le Centre de Gestion, conformément à la convention passée entre la M.S.A. et le C.D.G. le 5 mars 2004.

d) taxi

La Loi de 1995 distingue désormais clairement :

- l'autorisation de stationnement (police administrative)
- le caractère patrimonial du fonds de commerce de taxi

Le Maire fixe, s'il y a lieu, le nombre de taxis destinés à être exploités dans la commune et attribue les autorisations de stationnement.

Les lieux où le stationnement peut être autorisé sont fixés par le Maire sous respect de la réglementation préfectorale. Un droit de stationnement peut être perçu par la commune.

Les nouvelles autorisations, ainsi que les transactions, sont mentionnées dans un registre.

La détermination du lieu de stationnement est le fait d'un arrêté municipal.

L'avis favorable du maire fait l'objet d'une consultation de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise.

En cas d'avis favorable de cette commission, le maire prend un arrêté municipal fixant :

- la zone de prise en charge
- le lieu de stationnement
- les coordonnées et capacités du titulaire de l'autorisation.

Considérant la demande émanant de Monsieur CLAVIER de SAINT BERTHEVIN, le conseil municipal donne un avis de principe favorable l'autorisation de stationnement.

Les modalités seront précisées ultérieurement.

e) Aménagement du temps scolaire

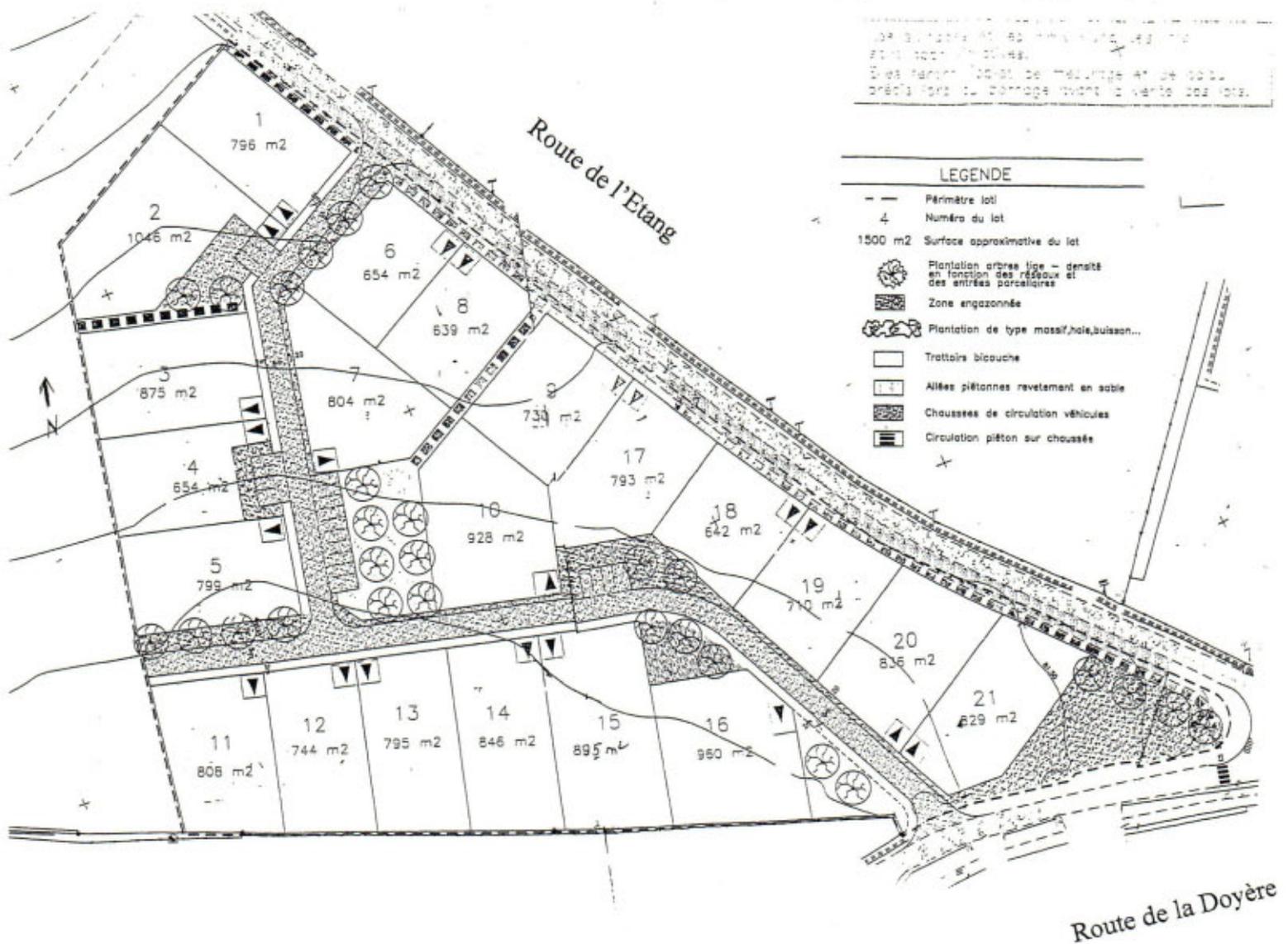
Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier reçu de la mairie de LAVAL relatif à l'enquête concernant la consultation des 20 communes de Laval-Agglomération sur l'aménagement du temps scolaire dès la rentrée septembre 2004. 15 communes sont favorables pour le passage à un samedi sur deux travaillé.

f) Aménagement pour parcelles constructibles à la "Maîtrise."

Suite à la vente de parcelles constructibles au dit "La Maîtrise" à LOUVIGNE Les impératifs de sécurité pour accès sur la R.D. nécessitent la neutralisation d'une bande de terrain qui sera cédée gratuitement à la commune. L'extension de réseau électrique entre dans le cadre de la P.V.R. (participation pour voirie et réseaux). Les termes de la convention à intervenir seront soumis au conseil municipal pour approbation. D'autre part la commune effectuera le busage du fossé. Les travaux d'accès seront à coordonner avec les futurs propriétaires

PLAN DU LOTISSEMENT DU DOMAINE DE L'ETANG

Prix de vente du m² TTC : 40 €



LA VIE

DES

ASSOCIATIONS



THEATRE avec la troupe de LOUVIGNÉ

« LE PETIT PATELIN »

La nouvelle troupe théâtrale est née au sein du comité d'animation au second trimestre 2003, à l'initiative de Karine GODIN, Ionna PATZIATZIS et Arguyro GARNIER.

Pour leur première montée sur les planches, les acteurs avaient choisi une comédie de Jo Baron « L'infortuné Monsieur Victor ». Une histoire simple : Victor Richou est un homme comblé ; il vient de gagner le gros lot à la super cagnotte de la Saint-Valentin ! Hélas, il a perdu son ticket ; sa femme et sa fille, ne le sachant pas, s'adonnent à la dépense. La belle-mère de Victor, trop bavarde, occasionne quelques visites intéressées et met toute la famille dans une situation compliquée...

Cette pièce a attiré un nombreux public au cours des trois séances, un public qui est toujours source de motivation pour les moments de trac ! Les chaleureux applaudissements, les fous rires sont autant d'encouragements !

Les répétitions ont été très nombreuses. Grâce à la mise en scène de Marie-Noëlle LEMONNIER, les acteurs se sont sentis aidés, boostés et chacun a pu affiner son rôle ! Sans doute aurez-vous reconnu les acteurs sur la photo : Jean-Claude LEROUGE, Ionna PATZIATZIS, Sophie DOUALA, Marie-Noëlle LEMONNIER, Colette LE GALLIOT, Philippe CANDAS, Stéphane FOUILLEUL, Yves LAPIERRE et Martine MONNIER.

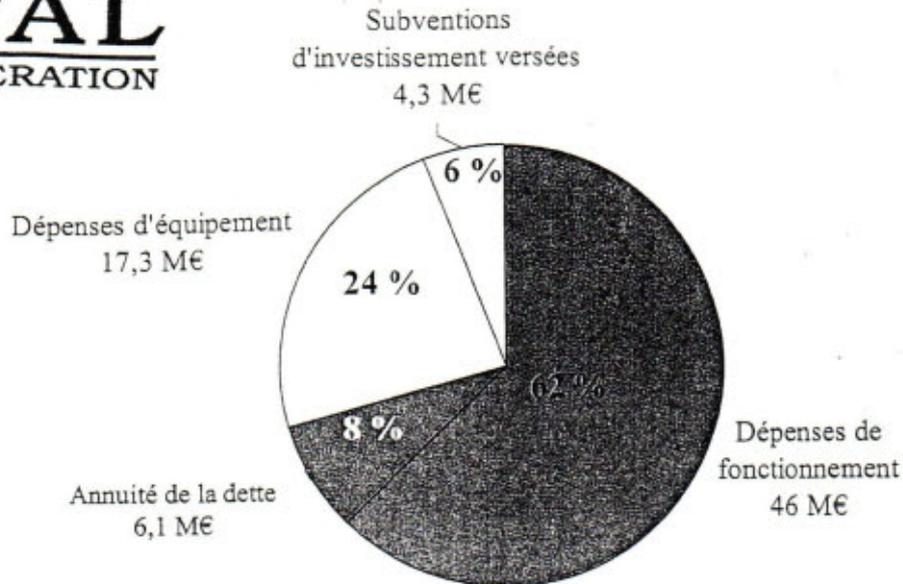
Mais une troupe d'acteurs ne serait rien sans les « travailleurs de l'ombre » qui sont les maillons indispensables à la chaîne... : ce sont ceux qui assurent les décors comme Jean-Claude et Yvette LEROUGE, Philippe CANDAS et Cyrille GARNIER ; ensuite, les souffleuses, Arguyro GARNIER, Magalie HUCHET, Valérie LEDUC et Caroline SOUCHU ; et, pour finir, n'oublions pas les techniciens en musique, lumière et son que sont Cyril, David et Mickaël MOUSSAY, les « MOUS and Co. » pour les intimes !

C'est bien connu, « on ne change pas une équipe qui gagne ! » Alors, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour 2005, les week-ends des 26/27 novembre et 3/4 décembre. Mais, bien sûr, nous aurons le temps de vous en reparler !

A bientôt !

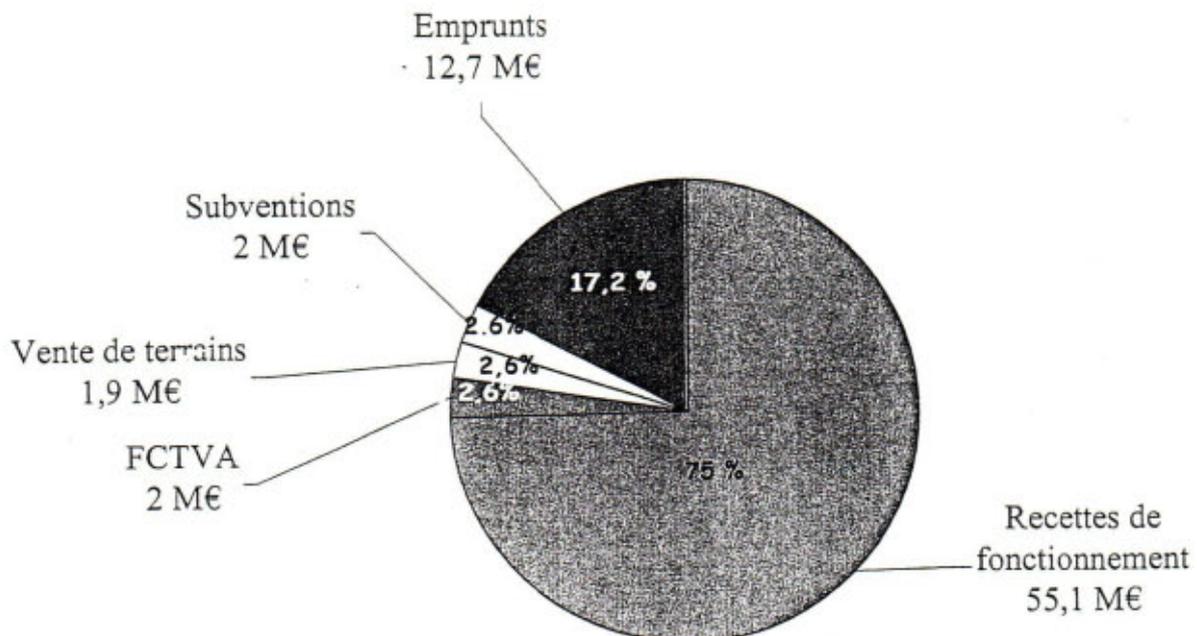
Budget Primitif 2004

Présentation consolidée des dépenses réelles



BUDGET RÉEL TOTAL LAVAL AGGLO = 73,7 M€

Présentation consolidée des recettes réelles



BUDGET RÉEL TOTAL LAVAL AGGLO = 73,7 M€

2°) Les principales recettes réelles de fonctionnement

(hors écritures d'ordre, subventions entre budgets et hors ventes de terrains)

Les recettes réelles de fonctionnement ainsi définies s'élèvent à 55,1 M €. Elles sont ventilées de la façon suivante :

| | Pour mémoire BP 2003 | BP 2004 | % |
|---------------------------------------------------------|-------------------------|---------|-----|
| Taxe professionnelle et compensations | 34,0M€ | 36,2M€ | 66% |
| Taxe enlèvement ordures ménagères et redevance spéciale | 4,9M€ | 5,2M€ | 9% |
| Versement transport | 4,1M€ | 4,4M€ | 8% |
| D.G.F | 2,6M€ | 3,0M€ | 5% |
| Dotations Transport | 0,9M€ | 1,8M€ | 3% |
| Loyers bâtiments industriels | 1,5M€ | 1,5M€ | 3% |
| Subventions fonctionnement | 1,9M€ | 1,2M€ | 2% |
| Produits domaine | 0,6M€ | 0,7M€ | 2% |
| Taxe usage Abattoir | 0,7M€ | 0,6M€ | 1% |
| Divers | 0,5M€ | 0,5M€ | 1% |

3°) Les principales dépenses réelles de fonctionnement

(hors écritures d'ordre et subventions entre budgets et subventions d'équipement retraitées en investissement)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 47,7 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :

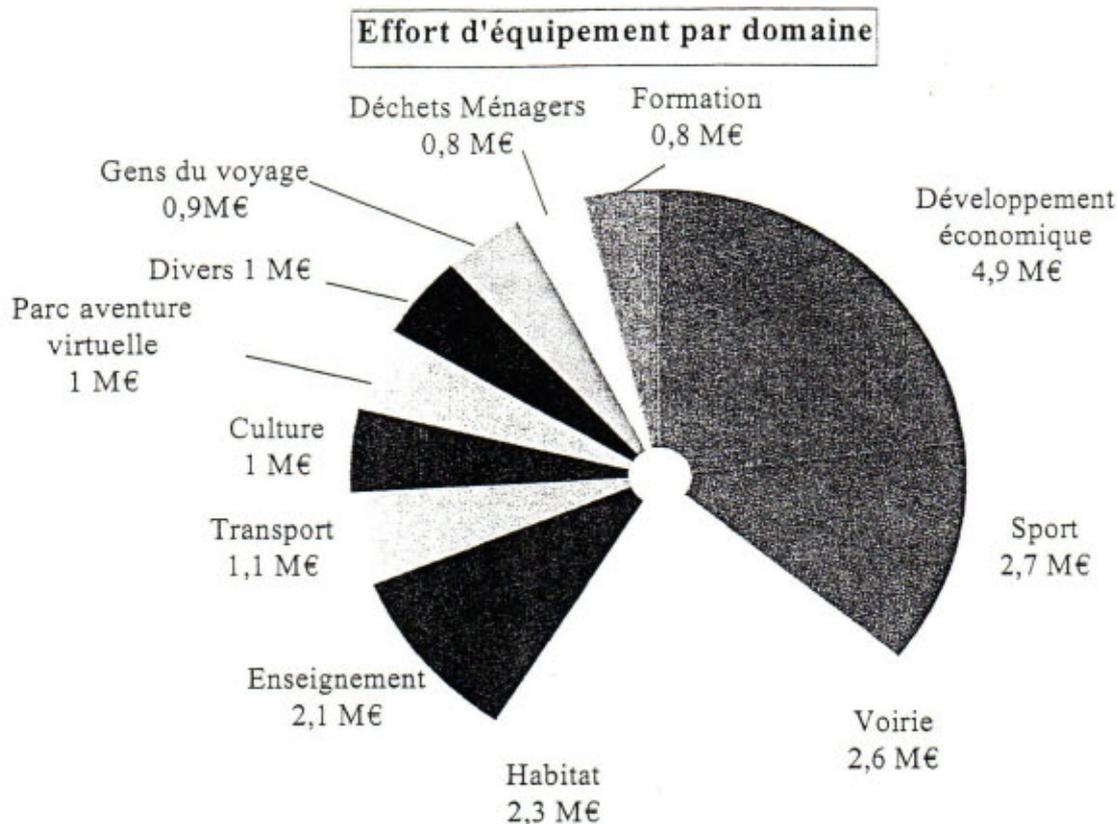
| | Pour mémoire BP 2003 | BP 2004 | % |
|----------------------------------------------|-------------------------|---------|-----|
| Dotations aux communes | 17,9M€ | 18,3M€ | 38% |
| (dont attribution de compensation | 11,1M€ | 11,1M€ | |
| et dotation de solidarité..... | 6,8M€ | 7,2M€ | |
| Contribution forfaitaire au compte transport | 4,4M€ | 6,9M€ | 14% |
| Frais de personnel | 4,5M€ | 4,7M€ | 10% |
| Charges générales | 3,8M€ | 4,4M€ | 9% |
| Subventions de fonctionnement | 3,9M€ | 4,3M€ | 9% |
| Prestations service déchets ménagers | 3,2M€ | 3,4M€ | 7% |
| SDIS (incendie) | 2,6M€ | 2,7M€ | 6% |
| Intérêts des emprunts | 2,0M€ | 1,7M€ | 4% |
| Redevance et indemnité Aquabulle | 1,1M€ | 1,0M€ | 2% |
| Divers | 0,5M€ | 0,3M€ | 1% |

4°) Les Dépenses réelles d'investissement

(y compris les subventions d'équipement après retraitement comptable)

Elles s'élèvent à 26 M€.

Le remboursement du capital de la dette représente 4,4 M€. Hors remboursement du capital des emprunts et immobilisations financières (0,4 M€), les dépenses réelles d'équipement atteignent 21,2 M€ avec les subventions d'équipement versées.



Les principaux projets d'investissement envisagés

- les travaux de réhabilitation de la piscine St Nicolas :

AP initiale de 4.604.600 € à augmenter à hauteur de 5.355.000 € dont une prévision de crédit de paiement de 1.300.000 € en 2004.

- la rénovation du Théâtre :

AP de 6.800.000 € dont une prévision de crédit de paiement de 850.000 € en 2004.

- la construction du CFA Bd Volney :

AP de 1.825.000 € dont une prévision de crédit de paiement de 816.270 € en 2004.

- la construction de l'hôtel communautaire :

AP de 3.000.000 € dont une prévision de crédit de paiement de 275.000 € en 2004.

INFORMATIONS FLASH.....

COMMUNIQUE

Les vacances étant un moyen parmi d'autres, de lutte contre l'exclusion, le Secours Populaire Français relance sa grande campagne annuelle : « POUR QUE L'ETE N'OUBLIE PERSONNE », et recherche des familles d'accueil susceptibles d'offrir des séjours au plus grand nombre possible d'enfants de 5 à 10 ans, issus de familles défavorisées.

Les séjours retenus pour cette année 2004 se situent du

Vendredi 2 juillet au vendredi 23 juillet 2004

Et du

Vendredi 30 juillet au vendredi 20 août 2004

Pour tout renseignement :

Madame Patricia THIAUX au 02.43.66.92.50
Madame Jacqueline VAYER au 02.43.03.01.43
Secours Populaire Français de Laval au 02.43.56.41.89

Pour aider le Secours Populaire Français dans sa campagne vacances « pour que l'été n'oublie personne », adressez vos dons au

C.C.P. 2541-95 W RENNES
Ou
Secours Populaire Français
1. rue Prosper Brou
53021 LAVAL Cedex 9



AHUILLE
 ARGENTRE
 BONCHAMP
 CHALONS DU MAINE
 CHANGE
 LA CHAPELLE ANTHENAISE
 ENTRAMMES
 FORCE
 LAVAL
 L'HUISSERIE
 LOUVERNE
 LOUVIGNE
 MONTFLOURS
 MONTIGNE LE BRILLANT
 NUILLE SUR VICQIN
 PARNE SUR ROC
 ST BERTHEVIN
 ST GERMAIN LE FOUILLOUX
 ST JEAN SUR MAYENNE
 SOULGE SUR QUETTE

Valoriser les Déchets Verts

avec le Compostage Individuel



Laval Agglomération vous propose l'acquisition d'un Composteur*

AVEC 30% DE VOS
 DÉCHETS, FAITES VOTRE
 PROPRE TERREAU !



Inscriptions :

par e-mail :

environnement-dechets@agglo-laval.fr

par courrier :

- en joignant les informations ci-jointes à droite
 - ou en renvoyant le coupon à retirer dans votre mairie
- Laval Agglomération
 Service Environnement-Déchets
 11, allée du Vieux Saint Louis B.P. 0809
 53008 LAVAL Cédex

NOM : _____ Prénom: _____
 Adresse : _____
 Commune : _____
 N° de Tél. : _____

Superficie du jardin : _____
 Superficie de pelouse : _____

Je souhaite acquérir un composteur
 moyennant une participation financière
 (à régler ultérieurement auprès du Trésor Public)

* dans la limite des stocks disponibles

QUELQUES RAPPELS !!!!!!!!!!!

ESPACE-TRI

HORAIRE D'OUVERTURE

LUNDI : de 17 heures 30 à 18 heures 45

SAMEDI : de 16 heures à 17 heures 45

SECRETARIAT DE MAIRIE

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI : de 14 heures à 18 heures

MARDI : de 14 heures à 18 heures 30

MERCREDI : de 14 heures à 18 heures

JEUDI : de 14 heures à 18 heures

VENDREDI : de 14 heures à 18 heures

STATIONNEMENT

Il est souhaitable que le stationnement de voitures ne se fasse ni sur les allées piétonnes, ni sur les pelouses..

Merci

SALLE DES LOISIRS : tarifs 2004

Encore quelques dates disponibles juillet et août 2004

| TYPE LOCATION | TYPE LOCATAIRE | SANS CUISINE | | | | | | AVEC CUISINE | | | | | |
|---------------------|----------------|--------------|-------|--------------|-------|-----------------------|-------|--------------|-------|--------------|-------|-----------------------|-------|
| | | PETITE SALLE | | GRANDE SALLE | | GRANDE + PETITE SALLE | | PETITE SALLE | | GRANDE SALLE | | GRANDE + PETITE SALLE | |
| | | été | hiver | été | hiver | été | hiver | été | hiver | été | hiver | été | hiver |
| LOCATION NORMALE | COMMUNE | 50 € | 54 € | 98 € | 105 € | 115 € | 125 € | 117 € | 121 € | 165 € | 174 € | 184 € | 194 € |
| | HORS-COMMUNE | 159 € | 174 € | 292 € | 321 € | 330 € | 365 € | 253 € | 271 € | 388 € | 398 € | 424 € | 462 € |
| FORFAIT WEEK-END | COMMUNE | | | | | | | | | | | 349 € | 377 € |
| | HORS COMMUNE | | | | | | | | | | | 532 € | 617 € |
| St SYLVESTRE PRIVEE | COMMUNE | | | | | | | | | | | | 388 € |
| | HORS COMMUNE | | | | | | | | | | | | 916 € |

SOIREE PUBLIQUE de 8 h à 2h le lendemain

SOIREE PRIVEE de 8 h à 5h le lendemain

MARIAGE Période scolaire de 17 h30 le vendredi à 5 h le dimanche matin

Hors période scolaire de 14h30 le vendredi à 5 h le dimanche matin

WEEK-END Période scolaire de 17 h30 le vendredi à 20 h le dimanche

Hors période scolaire de 14 h 30 le vendredi à 20 h le dimanche

ETE de 01.05 au 31.10
HIVER de 01.11 au 30.04

VAISSELLE

16 € si location petite salle
32 € si location grande salle

Vie en société : halte aux incivilités !

BRUIT, FEUX, INSÉCURITÉ
LIÉE À LA VITESSE, CHIENS
ERRANTS... AUTANT DE
PHÉNOMÈNES QUI
ENVENIMENT VITE LES
RELATIONS ENTRE VOISINS.
POUR VIVRE EN HARMONIE,
CHACUN DOIT RESPECTER
LA TRANQUILLITÉ DE
L'AUTRE ! PETIT RAPPEL
DE BONNE CONDUITE
EN QUATRE POINTS.

Nuisances sonores.



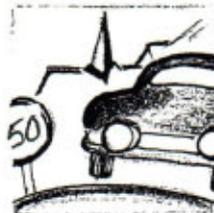
La tondeuse à gazon du voisin qui démarre un dimanche à 7h, alors que vous auriez bien fait, pour une fois, une petite grasse matinée : voilà un cas "classique" d'incivilités. Vivre en collectivité, c'est éviter de faire du bruit à une heure inconsidérée. Alors, le week-end, on ne tond pas trop tôt le matin, ni trop tard le soir !

Feux



Soyez vigilants lorsque vous faites des feux dans votre jardin : consultez d'abord la météo, et, en cas de vent, remettez-ça à plus tard ! Surveillez toujours l'évolution du foyer, et évitez d'en-fumer tout le monde.

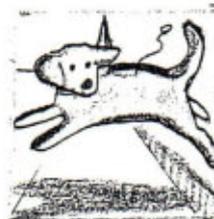
Sécurité



Malgré les panneaux mis à proximité des écoles, nombreux sont les automobilistes qui ne respectent pas la limite de vitesse de 50 km/heure dans le bourg.

Alors, que chacun se responsabilise : il en va de la sécurité de tous, et particulièrement des enfants.

Chiens



Poubelles éventrées, nuisances sonores, attaques d'autres animaux, accidents...les dommages que peut causer un chien errant peuvent être très graves. La divagation de chien est une infraction passible de sanction pénale. Si vous en avez un, surveillez-le et munissez-le d'un collier avec votre numéro de téléphone inscrit dessus. Signalez tout chien errant à la mairie, qui se chargera de contacter le propriétaire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Chapelle de la Doyère et les moines d'Entrammes

1. Un peu d'histoire

En 1800, *M. de la Roussière*, noble émigré, revint dans sa famille à LAVAL après 10 ans d'exil. Il n'oublia pas sa promesse d'établir une maison des Trappistes. Il acheta en 1807, l'ancien Prieuré des Génovéfains du Port-Ringard situé près de LAVAL sur le bord de la Mayenne, dans la commune d'Entrammes ainsi que la métairie du Port.

On ne se pressa pas de faire venir des religieux car on se méfiait de la politique de l'Empereur Napoléon. De fait, suite à son excommunication par le pape Pie VII, Napoléon établit un décret le 28 juillet 1811 qui supprima tous les monastères de Trappistes de son empire.

Au cours de l'été 1814, *Dom Bernard de Girmont*, moine émigré, demanda une audience à Louis XVIII afin de rétablir l'ordre monastique en France ainsi que la permission de fonder une communauté de Trappistes.

Dom Bernard s'empressa de se rendre chez son ancien ami, *M. de la Roussière* à Laval qui lui donna le monastère de Port-Ringard et ses terres adjacentes. Il écrit à son supérieur Dom Eugène (abbé de Darfeld) pour lui demander quelques compagnons.

2. Installation des Trappistes à la Doyère

En raison, des réparations à faire à l'intérieur du monastère, *M. de la Roussière* conduisit les religieux à sa maison de campagne de **la Doyère** et leur en céda la jouissance pour le temps nécessaire. Ce fut le **berceau de la nouvelle communauté** dont le nombre s'éleva jusqu'à quinze. Ils se mirent à pratiquer tous les exercices réguliers comme dans un véritable monastère, ils se levaient à 2 heures, récitaient tous les offices dans **la chapelle**, séparée du château par une certaine distance, qu'il leur fallait franchir par tous les temps et même pendant la nuit ; ils y célébraient les messes et y faisaient leur exercice de piété. Ensuite, ils s'appliquaient au travail des mains, soit pour préparer leur nourriture, confectionner des habits et des paillasses, soit pour cultiver le jardin adjacent. Dans tous ces exercices, ils observaient le silence, n'ouvrant la bouche que pour chanter les louanges de Dieu. Après différentes discussions, ils s'arrêtèrent sur un nom pour le **monastère d'Entrammes : PORT-DU-SALUT.**

3. Le départ de la Doyère : la procession

L'abbé de Darfeld, Dom Eugène, nomma le *Révérénd Père Dom Bernard* supérieur de la nouvelle communauté du Port-du-Salut puis on fixa le **21 février 1815** jour de la fondation. Pour ce grand jour, les religieux se sont levés à 2 heures du matin, ils ont récité les matines et célébré une première messe. Ils chargent dans une grande charrette ce qu'il leur reste encore à **la Doyère**.

A 7 heures arrivèrent à leur **chapelle**, *messieurs les curés de Louvigné, Argentré, Vaiges, Bazougers*, avec un certain nombre de leurs paroissiens : c'était l'heure du **départ**. *Monsieur le curé de Louvigné* arrivé, au pied de l'autel, entonna le *Veni Creator* qui fut chanté avec ferveur, de manière à ébranler la petite **chapelle** ; il donna ensuite la bénédiction du St Sacrement et l'on se mit en marche.

Un frère, portait la Croix de la Fondation en début de procession puis suivaient les religieux et les fidèles qui chantaient des psaumes... Le temps étaient beau pour la saison mais les chemins parfois difficiles. Après une étape à Forcé, la procession arriva dans le bourg d'Entrammes où elle trouva beaucoup de monde et les rues encombrées. Là, le *Révérénd Père Dom Bernard*, célébra la messe. Après celle-ci, ils se remirent en procession pour arriver au monastère du PORT-DU-SALUT, tant désiré.

D'après un manuscrit des moines d'Entrammes
Photocopies prêtées par Monsieur GILLES

A. TREMBLAY

INFOS ENFANCE - JEUNESSE

ETE 2004

Le centre de loisirs

Si tu as entre 3 et 12 ans

Il n'y aura qu'un seul centre cette année (activités multiples et mini-camps).

Inscription possible à la ½ journée avec 3 ½ journées minimum d'inscription par semaine ou à la journée avec 3 journées minimum par semaine.

Le jeudi, l'inscription à la journée est obligatoire pour faire des activités plus longues, des grands jeux, des pique-nique.

OXYJEUNES

c'est nouveau
pour les + de 12 ans.

Il s'agit d'un programme bien spécifique pour que toi et tes copains, passiez d'agréables vacances.

En projet :

Activités à la carte l'après-midi, stage multisports (sur 4 après-midi et 1 journée), journées à thème, camps d'une semaine, soirées à la carte (sportives, danses africaines, djumbe, hip hop, baby foot, fléchettes...)

 Aline au 06.75.31.85.00 du lundi 9h au vendredi 12h30
N'hésites pas à m'appeler.

CALENDRIER DES FETES

2004

| | | |
|------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|
| <u>MAI</u> | du 19 au 23 | : JUMELAGE |
| <u>JUIN</u> | Samedi 12 et Dimanche 13 | : Fête Communale |
| | Samedi 19 | : Fête de l'Ecole |
| <u>AOÛT</u> | Mardi 31 | : Bal Club de l'Amitié |
| <u>SEPTEMBRE</u> | Samedi 18 | : Choucroute |
| <u>OCTOBRE</u> | Samedi 9 Samedi 16 | : Classes 4 : Soirée VTT |
| <u>NOVEMBRE</u> | Dimanche 14 Samedi 20 | : Bal Club de l'Amitié : soirée A.P.E. |
| <u>DECEMBRE</u> | Samedi 18 | : Animation Noël |

VOUS AVEZ LA PAROLE

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.

NOM : Prénom :

ADRESSE :

OBSERVATIONS :

.....

Ce coupon est à adresser : Mairie de LOUVIGNE.